

Conditions Générales de Vente

Novembre 2013

1/3

1. Champ d'application - Produits

- 1.1 Ces Conditions Générales de Vente («CGV») s'appliquent à toutes les ventes de produits par nos soins, et prévalent sur les termes contradictoires, contraires ou complémentaires éventuellement contenus dans tout ordre d'achat de votre part, à défaut d'acceptation expresse par écrit de notre part. Elles prévalent sur les conditions d'achat sauf acceptation formelle et écrite du vendeur. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.
- 1.2 Nous nous réservons le droit de modifier ces CGV à tout moment. Nous vous donnerons un préavis de trente jours calendaires des changements en affichant un avis sur notre site Web.
- 1.3 Chaque produit fait l'objet d'une fiche technique produit qui est communiquée au client sur demande. Ces fiches ne pourront être communiquées par le client qu'aux membres de son personnel ayant besoin d'en avoir connaissance pour la commercialisation des produits. Le client s'interdit de divulguer ces fiches à toute autre personne et s'engage à faire respecter cette obligation par ses salariés. Cette obligation de confidentialité existe avant même la conclusion du contrat et subsiste après la fin du contrat. En cas de violation de cette obligation de confidentialité, le client engage sa responsabilité. Par ailleurs le contrat pourra être résolu par le vendeur sans préjudice aucun.
- 1.4 Le vendeur se réserve le droit de modifier ou supprimer des produits de son catalogue sans autorisation expresse et préalable du client en prévenant l'acheteur trois mois à l'avance.

2. Offres, commandes et confirmations de commande

- 2.1 Toutes les offres faites par nous sont valables dans les dix jours calendaires à compter de la date d'émission, sauf indication contraire énoncées, et sont sujets à la disponibilité des marchandises offertes. La première commande de tout nouveau client devra être précédée d'une demande d'ouverture de compte adressée par mail à l'adresse suivante :
- 2.2 Pour être valable, la commande doit préciser au minimum la dénomination, le type, les références du produit vendu, la quantité de biens requis, les prix unitaires applicables, le lieu de livraison et les dates de livraisons demandées. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit (fax ou courrier électronique).
- 2.3 La confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation des conditions de vente du vendeur, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.
- 2.4 Toute commande doit porter sur une quantité minimale qui sera définie dans l'offre émise par le vendeur en fonction du type de produits commandés. Les commandes concernant de gros volumes doivent être acceptées par le vendeur au moins douze (12) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- 2.5 En cas de pénurie, le vendeur répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.
- 2.6 Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.
- 2.7 Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande dont le

volume serait insuffisant, le délai de livraison trop court, ou si l'acheteur ne présentait pas de garantie financière suffisante.

3. Modification de la commande

- 3.1 Toute modification de la commande devra au préalable être acceptée par écrit par le vendeur. Si le vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront pas être restitués.

4. Prix et conditions de paiement

- 4.1 Les prix des biens sont ceux qui sont énoncés dans notre confirmation de commande. Tous les prix s'entendent hors taxes, y compris, mais sans s'y limiter, la TVA et les taxes ou charges similaires imposées par une autorité gouvernementale. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.
- 4.2 Sauf indication contraire expresse dans notre confirmation de commande, le paiement des marchandises doit être fait dans les 30 jours sans compensation ni déduction.
- 4.3 Les prix en euros sont liés au taux EUR / USD à la date de l'offre, et sera révisé en conséquence si ce taux fluctue de plus de 5% à la date de livraison.
- 4.4 Les prix s'entendent nets, « delivered at place » (DAP), conformément aux Incoterms 2010, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

5. Facturation – Paiement

- 5.1 Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci.
- 5.2 Sauf convention contraire, les règlements seront effectués **par paiement à 30 jours de livraison par virement bancaire** aux coordonnées ci dessous :

HSBC France, Paris

EUR account	
Account Name	IMAGINORIENT EUROPE SAS
IBAN code	FR 76 30056 00979 09790061635 06
SWIFT/BIC code	CCFRFRPP
USD account	
Account Name	IMAGINORIENT EUROPE SAS
IBAN code	FR 76 30056 00979 09790061648 64
SWIFT/BIC code	CCFRFRPP

- 5.3 En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.
- 5.4 En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.
- 5.5 **Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités, d'un montant égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points soit 10,5 % à compter du 8 mai 2013, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.**

En outre, pour toute facture non réglée à l'échéance et conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 € sera due par facture impayée.

En cas de frais recouvrement supérieurs à l'indemnité légalement prévue, le vendeur se réserve le droit de facturer une indemnité de recouvrement d'un montant supérieur à celui susmentionné.

- 5.6 En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échoué ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le vendeur n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

- 5.7 Nous pouvons vous demander des informations financières pour la création ou le maintien des conditions de paiement. Nous pouvons, à notre seule discrétion et à tout moment, modifier sans préavis les modalités de paiement acceptées en exigeant un paiement à l'avance ou à la livraison, une garantie bancaire, une lettre de crédit ou tout autre moyen.

6. Conditions de livraison et livraison tardive

- 6.1 Sauf indication contraire expresse dans notre confirmation de commande, toutes les livraisons de biens doivent être DAP au lieu de destination, conformément aux Incoterms 2010. Le risque de perte ou de dommages aux biens vous sont transférés au lieu de destination prévu sur la confirmation de commande.
- 6.2 L'acheteur s'engage à prendre livraison de la commande le jour de l'avis de mise à disposition. Ce délai expiré, le vendeur pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée aux torts de l'acheteur.
- 6.3 Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

- 6.4 Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles.

7. Réception des marchandises

- 7.1 Vous devez inspecter les marchandises livrées à la réception. Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du

produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par courrier recommandé avec avis de réception dans les trente jours calendaires après la livraison des marchandises.

- 7.2 Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

Les tolérances quantitatives affectant la livraison seront de plus ou moins 5 % calculés sur la base du nombre d'unités figurant dans la commande.

8. Garantie

- 8.1 Nous garantissons que les marchandises, pour une période de douze mois à compter de la date de la livraison, sont conformes à tous égards aux spécifications du fabricant et sont exemptes de défauts matériels de fabrication dans des conditions normales d'utilisation. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, une manipulation négligente, le manque d'entretien et de soins raisonnables, d'accident ou d'abus par l'acheteur ou une tierce personne. La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

- 8.2 En ce qui concerne les biens qui ne sont pas conformes, la garantie de notre responsabilité est limitée, à notre choix, à : (i) le remboursement du prix d'achat de ces biens moins un montant raisonnable pour leur utilisation, (ii) la réparation de ces biens, ou (iii) le remplacement de ces biens, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts, à condition, toutefois, que ces marchandises nous soient retournées, accompagnées de la preuve d'achat, dans les quatorze jours calendaires après avoir découvert le défaut de conformité.

- 8.3 Nous n'offrons aucune autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les marchandises livrées en vertu des présentes, et la garantie ci-dessus constitue notre seule obligation à l'égard de tout défaut de conformité des marchandises livrées en vertu des présentes. En particulier, nous n'offrons aucune garantie à l'égard de la qualité marchande des marchandises livrées ou de leur aptitude ou d'adéquation à un usage particulier.

- 8.4 Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

9. Violation des droits de propriété intellectuelle

- 7.1 Si les marchandises livrées en vertu des présentes contrefont le brevet d'un tiers, un modèle, le design, marque ou autre droit de propriété intellectuelle, le client pourra choisir entre (a) remplacer les biens contrefaits par des produits de caractéristiques similaires ou (b) rembourser le prix d'achat des marchandises moins un montant raisonnable pour l'utilisation, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

10. Limitation de responsabilité

- 10.1 Le vendeur décline toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences dommageables pouvant résulter de l'utilisation non-conforme de ses produits. Le client renonce par avance à tout recours contre le vendeur en cas d'utilisation non-conforme du matériel vendu.
- 10.2 EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DU VENDEUR ENVERS LE CLIENT, POUR TOUTE VIOLATION DE GARANTIE, NE POURRA EXCÉDER LE PRIX HT PAYÉ POUR LES PRODUITS VISES PAR LA DEMANDE.

- 10.3 Le vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects, manque à gagner ou retard dus à un vice de fabrication des produits ; le client devra s'assurer de la compatibilité du produit préalablement à la commande et tout particulièrement avant son intégration
Le client renonce à se prévaloir des dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment les pertes d'exploitation.

11. Force Majeure

Une partie n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où elle prouve que cette non-exécution a été due à un empêchement indépendant de sa volonté, qu'elle ne pouvait pas raisonnablement être tenue de prévoir cet empêchement et ses effets sur son aptitude à exécuter le contrat au moment de sa conclusion, et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement, ou à tout le moins, ses effets.

Un empêchement dans le sens du paragraphe précité peut résulter des événements tels que les événements ci-dessous, cette énumération n'étant pas limitative :

- la guerre, déclarée ou non déclarée, la guerre civile, les émeutes et révolutions, les actes de piraterie, les sabotages ;
- les cataclysmes naturels tels que les violentes tempêtes, les cyclones, les tremblements de terre, les raz de marée, les inondations, la destruction par la foudre ;
- les explosions, incendies, destructions de machines, d'usines et d'installations quelles qu'elles soient ;
- les boycotts, grèves et lock-out sous quelque forme que ce soit, les grèves du zèle, les occupations d'usines et de locaux, les arrêts de travail se produisant dans les entreprises de la partie qui demande l'exonération de sa responsabilité ;
- les actes de l'autorité, qu'ils soient licites ou illicites ;

Pour l'application du paragraphe ci-dessus, et sauf stipulation contraire dans le contrat, les empêchements ne comprennent pas l'absence d'autorisation, de licence, de visa d'entrée ou d'autorisation de séjour, ou d'approbations nécessaires à l'exécution du contrat et devant être délivrée par une autorité publique quelconque du pays de la partie qui demande l'exonération de sa responsabilité.

12. Réserve de propriété

- 12.1 **Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix, en principal, intérêts, frais et accessoires, même au cas d'octroi de délais de paiement (Article L 621-122 du Code de Commerce).**
- 12.2 La remise de traite, chèque ou de tout autre moyen créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du montant du prix par le vendeur.
- 12.3 Jusqu'au paiement complet de leur prix, l'acheteur ne pourra donner en gage les produits vendus ni en transférer la propriété à titre de garantie.
L'acheteur informera ses sous-acquéreurs de la clause de réserve de propriété et transmettra au vendeur leurs coordonnées.
- 12.4 Les frais de remise en état et/ou de reconditionnement des produits et fournitures repris après revendication sont à la charge du client.

13. Divers

- 13.1 La Convention des Nations Unies de Vienne du 11 avril 1980 pour la vente internationale de marchandises ne s'applique pas à ces CGV ou aux contrats de vente conclus entre le vendeur et

l'acheteur.

- 13.2 Aucune renonciation à une des dispositions de ces CGV ne constitue une renonciation aux autres dispositions du contrat.
- 13.3 Si une disposition quelconque de ces CGV devait être jugée par un tribunal comme étant illégale, invalide ou inapplicable, cette disposition peut être modifiée par les parties en conformité avec la loi. Tous les autres termes et conditions de ces CGV resteront pleinement applicables et devront être interprétés conformément à la disposition modifiée.
- 13.4 Ces CGV et tous les contrats de vente conclus entre le vendeur et l'acheteur seront régis et interprétés conformément aux lois de la France.
- À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum d'un mois, **seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux d'Evry (France) à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.**
Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.
- 13.5 Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par le vendeur. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ImaginOrient Europe - 4 rue Mangeon 91300 Massy FRANCE